



Arrêté portant fixation de la composition du jury de diplôme du titre d'ingénieur diplômé de l'École des ingénieurs de la Ville de Paris, spécialité « génie urbain »

Le Président du Conseil d'administration de l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris,

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) des 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargée de la gestion de l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP) et approuvant les statuts de la Régie ;

Vu les statuts de l'EIVP approuvés par la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) des 11 et 12 juillet 2005, modifiés par les délibérations du Conseil de Paris 2011 DDEES 176 des 17 et 18 octobre 2011, 2014 DDEES 1203 des 20 et 21 octobre 2014, 2020 DAE 47 des 4 et 5 février 2020 et 2022 DAE 81 des 5, 6, 7 et 8 juillet 2022 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'École des ingénieurs de la Ville de Paris N° 2022-015 du 4 juillet 2022 relative à la composition du conseil d'enseignement et de la vie étudiante et des jurys de diplôme ;

Vu l'arrêté en date du 20 novembre 2023 portant délégation de la signature du Président du conseil d'administration de l'École des ingénieurs de la Ville de Paris à Monsieur Franck Jung, directeur de l'École des ingénieurs de la Ville de Paris ;

Arrête :

Article 1^{er} : Le jury de diplôme du titre d'ingénieur diplômé de l'École des ingénieurs de la Ville de Paris, spécialité « génie urbain » est composé comme suit :

- Monsieur Franck Jung, directeur de l'École des ingénieurs de la Ville de Paris, ès qualité, Président ;
- Madame Claude Rospars, directrice de l'enseignement et de la recherche de l'École des ingénieurs de la Ville de Paris, ès qualité, Présidente suppléante ;
- Monsieur Laurent Ducourtieux, enseignant-chercheur ;
- Madame Florence Jacquinod, enseignante-chercheuse ;
- Madame Valérie Snitter, ingénieure en chef d'administrations parisiennes ;
- Monsieur Daniel Laguet, ingénieur général d'administrations parisiennes.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement du président du jury, Madame Claude Rospars le remplacerait.

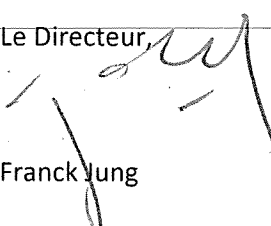
Article 3 : Un agent du service de la scolarité et de la vie étudiante de l'École des ingénieurs de la Ville de Paris sera chargé du secrétariat de ce jury.

Article 4 : Le directeur de l'École des ingénieurs de la Ville de Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le « portail des Publications administratives de la Ville de Paris »

Fait à Paris, le 5 septembre 2024

Pour le Président du conseil
d'administration de l'École des ingénieurs
de la Ville de Paris et par délégation,

Le Directeur,



Franck Jung